

PROTOCOLE PEDAGOGIQUE

MAI 2020

I- OBJECTIFS et PRINCIPES GENERAUX

a) Objectifs :

- Garantir les conditions de santé et de sécurité grâce au protocole établi.
- Accueil progressif des élèves selon les principes nationaux
- Le cadre d'accueil : poursuite et renforcement de la continuité pédagogique.

A partir du 25 mai plusieurs situations possibles :

- ✓ Elèves en classe
- ✓ Elèves en étude
- ✓ Elèves à la maison, à distance

Mais pour tous : obligation d'instruction

b) Principes généraux

- La scolarisation en présentiel repose sur le libre choix des familles.
- Groupes de 15 élèves maximum par classe avec le maintien des règles de distanciation et alternance 1 semaine sur 2.
- Attention particulière pour les élèves en situation de handicap
- Renforcement de la relation avec les élèves notamment pour ceux qui se sont éloignés de l'école pendant le confinement
- L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer la maîtrise des connaissances nécessaires pour poursuivre l'an prochain.
- L'objectif de la continuité pédagogique est de s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser s'appuyant sur des compétences variées adossées au travail autonome des élèves.

II- ORGANISATION et MODALITES

Pour les élèves qui reviennent au collège :

- Groupes 1 : semaines du 25/05, 8/06, 22/06 et Groupes 2 : semaines du 2/06, 15/06, 29/06
- Emplois du temps réajustés
- 1ère séance avec le PP consacrée à :
 - ✓ un temps de relecture de la période de confinement, verbalisation, expressions...Prendre en compte les dimensions sociales, psycho affectives et familiales
 - ✓ un temps de formation au respect des gestes barrière
 - ✓ expliquer les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin d'année scolaire

- 1ère semaine en présentiel : faire un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages pour chaque discipline et préciser ses besoins.

Pour tous les niveaux : principe de continuité pédagogique à distance tel qu'il était pratiqué pendant le confinement.

Remplir le cahier de texte faisant apparaître les notions, les chapitres traités, les exercices à faire par exemple.

Pour le travail en présentiel des 6° et 5° : remédiation, exploitation du travail qui est fait à distance, explication de notions pas comprises à distance...

Pour les professeurs qui enseignent en présentiel ET à distance :

- remplir le cahier de textes

- Les rendus de travail des élèves et les corrections individualisées ne sont pas obligatoires mais les corrections collectives doivent être postées dans le cahier de texte.

Rappel pour tous : pas de notes

III- EVALUATIONS

Les évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens : DNB et BAC.

En revanche : appréciations sur le livret scolaire pour éclairer les jurys sur la motivation et l'assiduité des élèves

Nécessité de poursuivre les évaluations formatives et bienveillantes pour construire des diagnostics, mettre en place des remédiations.

POUR LES 1ères : le contrôle continu remplace la partie écrite de l'épreuve de français

POUR LES TERMINALES :

Seul le livret scolaire et les notes des épreuves anticipées permettront au jury de délivrer le diplôme.

QUALITE ET COMPLETEUDE DES INFORMATIONS renseignées dans le Livret sont **ESSENTIELLES**

EPS : évalué en CCF dès lors qu'il y a au moins 2 épreuves. Si 1 seule note CCF la note du candidat est calculée sur la base de la moyenne du CCF et des moyennes trimestrielles. Si aucune note de CCF : moyenne de moyennes trimestrielles prise en compte.

POUR TOUS :

- maintien des conseils de classe :

Déroulement en présentiel mais sans la présence des parents correspondants ni des délégués élèves.

Maintien de l'attribution d'encouragements /félicitations

- maintien des commissions d'appel :

Commission d'appel fin de 3° : le 16 juin

Commission d'appel fin de 2nde : le 15 juin

Commission d'appel fin de 6°/5°/4° : le 24 juin

- Bulletins trimestriels :

Réalisation d'un bulletin du 3° trimestre spécifique : Sans notes mais appréciations relatives : - aux Compétences évaluées

- à l'assiduité de l'élèves